

**Communiqué de presse**  
**Assemblée Plénière - Mardi 24 JUIN 2014**



**QUEL AVENIR INDUSTRIEL POUR MIDI-PYRENEES ?**  
**Rapporteuse : Chantal GAUTHIER**  
**Adopté : 106 votants, Pour 86, Contre 16, Abstentions 4**

Le CESER s'est autosaisi sur le futur industriel de Midi-Pyrénées avec pour objectif d'imaginer le développement de l'emploi et des métiers de demain dans les PME/PM et a adopté en assemblée plénière son avis le 24 juin 2014 présenté par Chantal GAUTHIER.

Dans un environnement concurrentiel, notre région résiste plutôt bien à une situation de faible croissance et bénéficie d'une industrie en phase de maturité qui représente 12,8% de la valeur ajoutée régionale et 147.527 salariés soit 12,4 % des emplois régionaux. Dans cette période, même **s'il faut continuer à soutenir l'activité des secteurs moteurs de la région**, aéronautique, espace, systèmes embarqués, agro-industrie et industrie de santé, **il est nécessaire de préparer l'industrie de demain**, objectif affiché des « 34 plans industriels » au niveau national.

**Les enjeux majeurs de l'avenir industriel sont de favoriser les filières à valeur ajoutée territoriale et celles implantées régionalement, de soutenir les filières au travers des clusters, d'ancrer les entreprises sur le territoire et d'implanter l'usine du futur.**

Midi-Pyrénées doit appuyer son développement territorial en soutenant **les filières qui reposent sur une utilisation des ressources présentes sur notre territoire (naturelles, technologiques, humaines ... )** tout en préservant l'environnement, comme par exemple :

- **La filière bois**, car la ressource est disponible en abondance mais insuffisamment exploitée et valorisée notamment pour les filières nobles du meuble et de la construction,
- **La chimie**, dans le sens où les entreprises qui l'utilisent, sans être spécialisées, pourraient monter en gamme et également parce que la réglementation REACH et la chimie du végétal peuvent être l'opportunité de créer de nouvelles unités de production pour de nouvelles molécules et de nouvelles matières premières,
- **La silver-économie**, car au delà du mieux vieillir, c'est accompagner une évolution sociétale qui génère de nouvelles attentes en termes de produits et de services,
- **La robotique et le numérique**, parce qu'ils permettent notamment des gains de compétitivité et de mobiliser les compétences des bureaux d'études en perte de charge vers des produits et services comme la silver-économie, les drones, les robots agricoles, la « smart city » et l'usine du futur.

**Les propositions pour engager cet avenir sont articulées autour de quatre axes :**

1. Soutenir la création et la structuration des clusters pour les filières d'avenir régionales
2. Compléter les chaînes de valeur et valoriser les compétences de chaque filière d'avenir
3. Faire émerger des projets industriels régionaux
4. Piloter le développement industriel régional

**Le dialogue social territorial prend toute son importance pour cette ambition. Les acteurs publics régionaux sont invités à être à l'écoute des acteurs et à faciliter ce dialogue** qui permettra également de progresser sur des éléments importants de l'industrie notamment :

- **L'industrie doit s'entendre au sens large, en incluant notamment les services**
- **Les coopérations transversales entre filières, source d'idées et de nouveaux produits** comme d'utilisation croisée de compétences et de reconversions de main-d'œuvre,
- **La formation initiale et continue et la GPEC, un atout essentiel** pour l'usine du futur qui nécessitera des compétences accrues et une réflexion sur le volume et les conditions de travail,
- **L'analyse des besoins sociétaux et des marchés**
- **Les « chaînons manquants » ou compétences essentielles non disponibles en région à repérer et développer** car source de notre attractivité ou de délocalisation plus importantes,
- **La commande publique locale plus ouverte aux petites entreprises** (Small Business Act), et la commande privée plus ouverte à l'achat régional dans un esprit de solidarité des acteurs d'un même territoire,
- **La Responsabilité Sociétale des Entreprises**

Enfin, le CESER souligne que **le positionnement des pouvoirs publics régionaux, en soutien aux initiatives de qualité et à l'animation économique, doit être exemplaire de la solidarité et de la coordination que l'on attend des acteurs économiques, entrepreneurs comme salariés pour développer le territoire.** Il en relève de la responsabilité collective.